

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de TIREPIED (Département de la Manche)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil Municipal, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section ZK numéros 217, 218, 71p et 193p pour une contenance totale de 3ha 47a 11ca.

POS/PLU : PLU zone AU, destinée à l'urbanisation future du bourg.

PROJET : Lotissement communal

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **24 mars 2016 - Avis favorable.** La Commune devra s'engager à réaliser un projet dont la densité est fixée à 10 logements par hectare.

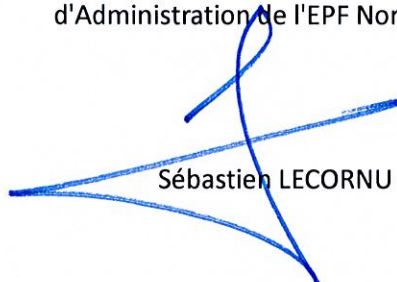
PROPRIÉTAIRE : Indivision RIVIERE (ZK 217 et 218), Mr BRIANT (ZK 71) et Indivision BARBE/HOUSSIN (ZK 193)

ÉVALUATION  
DOMANIALE : 4 mars 2016 – 7,5 € le m<sup>2</sup>

IMPUTATION : **Compte n° 980 509 – TIREPIED "Lotissement communal"**  
**Enveloppe projet : 275.000 € - Dotation Villes et Territoires ruraux.**

ROUEN le 20 avril 2016

Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL